

Puériculture

- Secteur : [Services aux personnes](#)
- Sous-secteur : [Petite enfance et Jeunesse](#)
- Degré :

3^e degré - 7^e année

- Forme d'enseignement : Professionnel
- Organisé en : Plein exercice

[Partager via Facebook](#) [Envoyer via mail](#)

Tu es en possession de :

- Ton certificat de qualification de 6^e professionnelle « Puériculteur » ou
- Tu as réussi ta 6^e technique « Aspirant en nursing »

Au cours de cette année complémentaire, tu auras l'occasion de poursuivre ta formation pour pouvoir exercer en tant que puériculteur.

A l'issue de cette 7^e année, tu obtiendras :

- Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) qui t'ouvre la porte à l'enseignement supérieur
- Le certificat de qualification (CQ7) reconnu par l'ONE qui te permettra d'entrer directement dans le monde du travail

Les métiers

Puériculteur.rice

Les écoles

Athénée Royal d'Athus

Athénée Royal de La Roche-en-Ardenne

Athénée Royal d'Izel

Ecole secondaire libre Saint-Hubert

Institut Notre-Dame d'Arlon

Institut Technique de la Communauté française Centre Ardenne (Libramont)

Mis à jour le:

13/12/2019